

**CONSEIL MUNICIPAL DU
27 JUILLET 2017
A 20 H 30**

- N° 2017/053 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 13 juin 2017
- N° 2017/054 Finances locales – Subventions – 07-05
Subventions aux Associations
- N° 2017/055 Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01
Rapport du service GRDF pour l'année 2016
- N° 2017/056 Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01
Budget de l'Eau – Admissions en non-valeur
- N° 2017/057 Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01
Décision modificative n° 5 au Budget Principal
- N° 2017/058 Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01
Décision modificative n° 6 au Budget Principal
- N° 2017/059 Domaine et Patrimoine – Locations – 03-03
Autorisation de captage de source en forêt communale
- N° 2017/060 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations
- N° 2017/061 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07
Communauté d'Agglomération d'Epinal – Avis sur l'adhésion des communes de Hergugney et de Savigny

Délibération n° 2017/053
Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 13 juin 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 13 juin 2017.

Délibération n° 2017/054
Finances locales – Subventions – 07-05
Subventions aux Associations

Monsieur le Maire donne lecture de la demande reçue de l'Association pour la défense, le maintien et l'amélioration de la maternité de Remiremont (ADEMAT) et propose d'accorder à cette Association une subvention en tant que membre bienfaiteur d'un montant de 20 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et une abstention Madame Agnès MEYER-BISCH

ALLOUE une subvention de 20 € à l'Association ADEMAT.

Délibération n° 2017/055

Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01

Rapport du service GRDF pour l'année 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

PREND ACTE du rapport GRDF pour l'année 2016.

Délibération n° 2017/056

Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01

Budget de l'Eau – Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Comptable public a épuisé toutes les voies de recouvrement de titres dont la liste a été transmise aux élus pour le Budget de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADMET en non-valeur un montant de 429.18€ au Budget de l'Eau.

DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au Budget primitif.

Délibération n° 2017/057

Finances Locales – Décisions Budgétaires

Décision modificative n° 5 au Budget Principal

Suite au départ de deux locataires d'un appartement communal, la Commune doit rembourser les cautions. Il convient d'ajuster les crédits budgétaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE la décision modificative n° 5 au Budget Principal :

Dépenses – Article 165 Dépôts et Cautionnement + 1 000.00 €

Dépenses – Article 2315 Installations, matériel et outillages techniques –
Programme 261 Rues Haute, rue du Voyer, rue de l'Épine - 1 000.00€

Délibération n° 2017/058

Finances Locales – Décisions Budgétaires

Décision modificative n° 6 au Budget Principal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires relatifs aux révisions et à la modification du PLU.

Il faut en effet prévoir une réunion supplémentaire du cabinet d'étude et ajuster les honoraires du commissaire enquêteur

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE la décision modificative n° 6 au Budget Principal :

Dépenses – Article 202 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme + 785.00 €

Dépenses – Article 2315 Installations, matériel et outillages techniques –
Programme 261 Rues Haute, rue du Voyer, rue de l'Épine - 785.00 €

Délibération n° 2017/059

Domaine et Patrimoine – Locations – 03-03
Autorisation de captage de source en forêt communale

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain HENRY, 3^{ème} Adjoint, qui expose que la concession de captage de source sur la parcelle forestière 45 au profit de Monsieur Pierre BARTHELEMY d'une durée de 9 ans est arrivée à échéance. Il convient de renouveler cette concession.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE l'Office National des Forêts à rédiger le nouveau contrat avec Monsieur Pierre BARTHELEMY pour une durée de 9 ans, au prix de :

- Captage : 82 €
- Canalisation : 0.21 €/ml

DIT que la redevance sera calculée d'après les tarifs applicables en forêt domaniale avec modalités de révision tous les ans en fonction de l'indice INSEE ICC

DIT que les frais afférents à l'instruction du dossier seront à la charge de la Commune

AUTORISE le Maire à signer la concession de captage de source à intervenir.

Délibération n° 2017/060

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014, Monsieur le Maire

- a) A signé les marchés suivants :
- Marché de fourniture de repas en liaison chaude au restaurant périscolaire pour 3 années scolaires, à compter de la rentrée 2017-2018, au prix de 4.22 TTC le repas avec la SARL Cuisine d'1 jour
 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du chauffage de l'école maternelle d'un montant de 4 150 €HT avec CERITEL Ingénierie
- b) n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

date dépôt	NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale
				immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti	
24/05/17	CLERC	OLIVIER	61 RUE SOUS LE BOIS	X		AE 277 AH 9 AH 140
15/06/17	FERRY ET CLAUDE	Christophe et Laurence	1127 RUE D ARCHES		X	AE 350 SOUS LE BOIS
23/06/17	LOMBARD ET LEVEAUX	Bruno et Geneviève	112 rue de l'Etang	x		C1240

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2017/061

Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07

Communauté d'Agglomération d'Epinal – Avis sur l'adhésion des communes de Hergugney et de Savigny

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Communauté d'Agglomération d'Epinal relatif à l'adhésion des communes de Hergugney et de Savigny à la CAE d'Epinal.

Conformément à l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ACCEPTE l'adhésion des communes de Hergugney et de Savigny à la Communauté d'Agglomération d'Epinal
